

## TUNISIE : VICTOIRE POUR LES LATELEC !

*La détermination, le courage et la combativité des ouvrières de la filiale tunisienne de la multinationale française Latécoère-Latelec ont fini par payer.*

Sur les dix ouvrières licenciées en mars 2013, sept sont à ce jour réintégrées, dont deux suite aux 27 jours de grève de la faim d'Houda Thalji et de la déléguée syndicale UGTT Sonia Jebali. Une déléguée syndicale UGTT à qui la réintégration avait été proposée en mars 2014, avait alors renoncé à revenir au travail acceptant les indemnités proposées. Les deux déléguées UGTT, pour lesquelles la réintégration n'a malheureusement pas pu être arrachée le 15 juillet, ont par contre obtenu des indemnités de licenciement conséquentes.

Pour obtenir cela, il a fallu près de deux ans de lutte, et 27 jours de grève de la faim !

Pour mémoire, LATElec est la filiale tunisienne de Latécoère, multinationale française qui fournit en équipements les grands avionneurs mondiaux comme Airbus ou Dassault. Elle emploie plus de 80 % de femmes.

Lorsque Latécoère-Latelec avait délocalisé en 2005 une partie de sa production de câblage dans la banlieue de Tunis, elle espérait trouver une main d'œuvre qualifiée et sensée docile, puisque féminine. Elle souhaitait ainsi conserver une exigence de qualité, tout en réduisant de façon considérable ses coûts de fabrication grâce à des salaires mensuels d'environ 150 euros.

Mais Latécoère-Latelec s'est heurté à la détermination des salarié-es qui ont commencé à se rebeller contre les conditions de travail difficiles, les heures supplémentaires imposées et non payées, le harcèlement sexuel, et les insultes sexistes. Elles ont alors patiemment créé un syndicat UGTT (Union générale tunisienne du travail) qui a été légalisé après la chute de Ben Ali.

Les ouvrières ont obtenu des augmentations de salaire, la reconnaissance de leurs droits à des congés, un respect accru. C'en était trop pour les dirigeants qui ont organisé un lock-out, transférant temporairement la production en France. Ils cherchaient ainsi à mettre en concurrence les salariés du Nord et les salariés du Sud. Simultanément, ils n'ont pas renouvelé le contrat d'environ 200 salariées temporaires.

Début 2013, à l'occasion du FSM (Forum social mondial) un comité de soutien se met en place sous l'impulsion de féministes, regroupant notamment des militant-e-s syndicalistes, altermondialistes et féministes. Une manifestation a lieu devant l'Ambassade de France. Puis alors que la solidarité internationale s'organise, dix titulaires dont trois déléguées syndicales sont licenciées contre l'avis de l'Inspection du travail. A Toulouse, « cité de l'aviation », la solidarité s'organise aussi avec des actions concomitantes du Comité de soutien à la lutte du peuple tunisien (CSLPT) et plusieurs structures de la CGT, dont la CGT-Latécoère.

Après des mois de luttes, la direction de LATElec a concédé en mars 2014 une première avancée : une partie des travailleuses étaient réintégrées mais quatre restaient licenciées, parmi elles les deux déléguées syndicales UGTT Monia Dridi et Sonia Jebali.

Ne se résignant pas à voir le droit du travail tunisien ainsi bafoué par la multinationale, Houda et Sonia ont entamé le 19 juin 2014 une grève de la faim pour que toutes les travailleuses injustement licenciées puissent être réintégrées. Soutenues par les salarié-e-s de l'entreprise qui ont organisé des débrayages et des grèves, les ouvrières en lutte ont obtenu le soutien sans faille de multiples associations tunisiennes.

Des militant-e-s, notamment, de l'Union des diplômés-chômeurs (UDC), du syndicat étudiant UGET, de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), du Forum tunisien pour les

droits économiques et sociaux (FTDES), de Moussawet et Horra, etc..., se sont regroupé-e-s en Tunisie dans un comité de soutien qui les a accompagnées quotidiennement dans leur courageuse lutte.

Par leur lutte ces salariées rappellent que les salarié-es ont le droit d'avoir un syndicat, ont le droit de revendiquer des conditions de travail correctes. Ainsi, le patronat ne peut pas impunément bafouer le droit du travail du pays où il délocalise une activité, ainsi que les normes internationales en vigueur.

Mais malgré la réintégration de deux ouvrières supplémentaires dans l'usine, la lutte n'est pas terminée. En effet, en maintenant le licenciement des deux principales déléguées, la direction a porté un coup grave au syndicat UGTT : elle peut être tentée de reprendre ce qu'elle avait été contrainte de lâcher antérieurement.

Les salarié-e-s de Latelec-Tunisie auront donc encore plus besoin du soutien du mouvement syndical et associatif. Comme nous avons cherché à le faire depuis près de deux ans, nous continuerons donc à être disponibles à leurs demandes.

Ce que ces salariées ont démontré est formidable :

- Une détermination sans faille peut faire reculer le patronat, même puissant, dans un pays où le taux de chômage est élevé et le taux d'activité des femmes faible.
- Les patrons, notamment des multinationales qui profitent des salaires très bas du Sud, et qui en Tunisie bénéficient d'avantages fiscaux considérables, doivent désormais accepter qu'une page se tourne. Ils ne peuvent plus se comporter comme au temps des colonies, ou comme sous une dictature bienveillante à leur égard comme l'était celle de Ben Ali
- Cette lutte est aussi un exemple de ce que peut permettre la solidarité internationale, entre autres dénoncer les pratiques d'un autre âge d'une entreprise française par le biais d'une filiale.
- Enfin, cette lutte montre la détermination et la capacité des femmes à se mobiliser quand elles sont touchées dans leur dignité et quand elles réclament leur juste droit.

Le 16 juillet 2014

Comité de soutien aux syndicalistes de Latelec-Fouchana

<https://www.facebook.com/ComiteSoutienSyndicalistesLatelecFouchana>